



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Center for Global Nonkilling, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'inégalité de genre, dans quelque secteur que ce soit, constitue clairement une menace pour le bien-être des femmes et des filles partout dans le monde. Les entraves à l'accès aux services publics et les discriminations dans le cadre des systèmes de protection sociale limitent la possibilité pour les femmes de mener une vie sûre et de qualité, compromettant la voie tracée par les objectifs mondiaux et notamment les cibles concernant l'élimination des violences contre les femmes et les filles (cibles 5.2, 5.3, 16.1 et 16.2). Ces obstacles, non seulement engendrent pour les femmes des difficultés psychologiques, sociales et économiques, mais peuvent également entraîner des meurtres.

Le Center for Global Nonkilling a démontré dans des déclarations précédentes (E/CN.6/2015/NGO/21, E/CN.6/2016/NGO/7 et E/CN.6/2018/NGO/8) en quoi les objectifs de développement durable peuvent être l'occasion de se pencher ensemble sur les facteurs de risque et de protection qui peuvent jouer sur la prévention et la réduction des violences faites aux femmes. La consolidation de ces facteurs de protection et l'atténuation des facteurs de risque connexes relèvent généralement des systèmes de protection sociale.

L'élimination de la pauvreté grâce à des systèmes de protection sociale adaptés, l'instauration d'une couverture sanitaire universelle et la prise en main des questions de santé mentale et de l'abus des substances psychoactives, l'accès à des environnements de développement du jeune enfant et d'apprentissage non violent de qualité, l'élaboration de politiques de protection sociale qui renforcent l'application des principes d'égalité et d'inclusion et l'accès à un logement sûr ainsi qu'à des services de base dans le cadre d'une urbanisation inclusive sont des éléments essentiels à la réduction de la violence et une place importante doit être accordée aux femmes dans le cadre de ces approches.

Les femmes devraient être associées à la mise en place de systèmes de protection adaptés aux différents genres. Si les femmes ne sont pas associées au niveau de la prise de décisions, les politiques pourront au mieux tenir compte des disparités entre les sexes, mais pas y remédier. Les femmes souffrent souvent des conséquences de systèmes de protection sociale inégaux, aussi sont-elles à même d'identifier les points problématiques et les écueils des politiques en la matière, surtout dans les communautés déchirées par la violence. Ce n'est qu'avec la participation active des femmes que ces problèmes et perspectives pourront être intégrés au débat, donnant ainsi aux gouvernements l'occasion de faire évoluer les politiques de protection sociale afin qu'elles soient mieux adaptées et plus efficaces pour les personnes de tous genres et les poussant à agir en ce sens.

Les systèmes de protection sociale sont conçus pour prévenir, gérer et résoudre les problèmes touchant au bien-être des personnes, mais négligent souvent de traiter le problème de la violence et les facteurs de risque et de protection connexes comme un problème social majeur. L'Assemblée mondiale de la santé a reconnu ce problème dans sa résolution de 2014 « Renforcer le rôle du système de santé dans la lutte contre la violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants » (WHA67/2014/REC/1). La protection sociale, en réduisant la pauvreté et la vulnérabilité, en offrant un filet de sécurité aux personnes se retrouvant face à des risques économiques ou sociaux et en donnant accès à des services de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement, est également un instrument puissant de prévention de la violence.

Néanmoins, ces systèmes, pour être efficaces, doivent fonctionner de manière égale pour tous. Pourtant, il arrive souvent qu'ils ne tiennent pas compte des besoins concrets des femmes. Les femmes sont davantage en proie à la pauvreté que les

hommes et se retrouvent plus souvent en position de vulnérabilité à cause des conflits ou des inégalités de genre et de l'inefficacité des systèmes de protection sociale. Ces situations doivent être clairement reconnues comme faisant partie des violences structurelles à l'égard des femmes.

Remédier aux inégalités de genre et favoriser l'émancipation des femmes par la protection sociale relève des droits fondamentaux de la personne humaine. Alors que le monde est devenu de plus en plus interdépendant, la pauvreté, l'oppression et l'exploitation des femmes ont toutes gagné du terrain. Une protection sociale accordant une place plus importante aux femmes permettrait de remédier au problème des violences structurelles auxquelles les femmes et les filles doivent faire face. Le patriarcat alimente les violences structurelles, physiques et psychologiques en perpétuant les inégalités de genre, mais il est possible d'y mettre un frein en mettant en place une protection sociale plus soucieuse des femmes. On compte notamment parmi les mesures efficaces qui doivent passer par une approche sexospécifique : la participation des femmes à l'élaboration des politiques et au processus de prise de décisions, l'éducation et l'accompagnement de la carrière, la sécurité au travail et les programmes de santé. Des interventions reposant sur des observations factuelles et axées sur la remise en question des normes et attitudes sociales qui perpétuent les valeurs patriarcales et légitiment les violences faites aux femmes et aux filles ont également été testées.

Même si les victimes et les auteurs de violences meurtrières dans le monde sont dans leur grande majorité des hommes, les femmes et les filles sont lourdement touchées par d'autres formes de violence. Dans le monde, une femme sur trois a subi des violences sexuelles au sein d'un couple et 40 à 50 % des femmes concernées ont subi des avances sexuelles, des contacts physiques ou d'autres formes de harcèlement sexuel au travail. En outre, un nombre croissant de femmes ayant signalé des cas de harcèlement ou porté plainte pour ce motif ont été victimisées. La protection sociale doit prendre en main cette réalité en apportant des conseils judiciaires et une aide au dépôt de plainte officielle ou à signaler un problème dans le cadre du foyer, du travail ou dans tout autre environnement, et en offrant une aide en matière de santé pour le traitement des traumatismes physiques et psychologiques engendrés par la violence. Il convient également d'intégrer à la protection sociale un volet solide de sensibilisation sociale afin que le harcèlement sexuel et les autres formes de violences faites aux femmes soient traités sérieusement et que l'importance du principe de responsabilité soit mise en avant (comme cela a été le cas dans la campagne mondiale #MeToo).

La protection sociale doit également offrir aux femmes les moyens de sortir d'une relation abusive en leur donnant un endroit sûr où vivre et récupérer ou devenir financièrement indépendantes et élever leurs enfants, tout en investissant dans l'éducation des filles afin de doubler leurs éventuels revenus, mettre un terme aux mariages d'enfants, réduire le taux de fécondité, donner une plus grande force de négociation aux femmes dans le foyer et renforcer les institutions de manière générale. Dans de nombreux pays, les femmes sont toujours confrontées à un refus systématique de fournir des informations ou des services en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment un accès abordable à des moyens de contraception modernes. Malheureusement, cela entraîne des grossesses non désirées, des avortements non sécurisés, des décès maternels inutiles et évitables, et la propagation de maladies sexuellement transmissibles telles que le VIH/sida. La vie et la santé des femmes se trouvent donc mises en danger puisque ce sont elles qui doivent assumer les conséquences de ces politiques, même si les mêmes règles s'appliquent aux hommes. La protection sociale a de bonnes chances de prévenir ces problèmes de santé et ainsi éviter une souffrance humaine et des dépenses publiques inutiles. En outre, la protection sociale, quand elle est accessible et abordable pour tous, peut

assurer des services de santé essentiels, notamment pour les femmes pauvres, qui sont facilement exclues du système de soins de santé pour des raisons financières.

En intégrant des éléments répondant spécifiquement aux besoins des femmes dans leurs systèmes de protection sociale, les gouvernements peuvent faire une réelle différence dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, mais également dans la participation des femmes au processus de prise de décisions et l'amélioration des conditions de vie dans de nombreux pays. L'émancipation des femmes par l'intermédiaire de la protection sociale ne profite pas qu'aux femmes, mais également à la population dans son ensemble par les effets bénéfiques qu'elle a sur les familles, les communautés et les sociétés en général. L'égalité de genre est la clef pour obtenir de nombreux résultats positifs en matière de développement, notamment la réduction significative du nombre d'homicides et d'autres formes de violence partout dans le monde et est absolument nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable dans leur globalité. Pour parvenir à l'égalité de genre, il est urgent de fournir des services de protection sociale propres à assurer l'émancipation des femmes et à prévenir la violence.

Compte tenu de l'importance du développement du jeune enfant dans la prévention de la violence, la protection sociale peut s'engager dans des changements à long terme en appuyant des congés de maternité et de paternité payés qui offrent à tous et toutes la même chance de fonder une famille, indépendamment de la situation économique ou sociale. Souvent, les femmes assurent la majeure partie du travail domestique et elles consacrent donc bien davantage d'heures à un travail non rémunéré que les hommes. Les femmes passent également plus de temps à s'occuper des enfants et des personnes âgées, ce qui est rarement reconnu par la société et ne donne pas droit à des prestations sociales par la suite. Trop souvent, c'est un fardeau que les femmes portent tout en essayant de travailler hors de la maison, ce qui crée des situations de dépendance néfastes, ne laissant parfois aucune option pour échapper à la violence. La protection sociale peut jouer un rôle considérable pour aider les femmes à obtenir un travail et y revenir, à accéder à l'indépendance financière et encourager les hommes à faire leur part pour élever les enfants.

Le Center for Global Nonkilling invite tous les États membres et le système des Nations Unies, avec les gouvernements nationaux et locaux, à faire figurer clairement des éléments répondant aux besoins des femmes dans la préparation des budgets des programmes et institutions de protection sociale et de prévention de la violence en vue de donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et à la vie politique, de construire une carrière et assurer l'éducation, de travailler en toute sécurité, et d'accéder, à égalité, aux services de santé. Il existe encore diverses inégalités sur tous ces points qui empêchent les femmes de vivre leur vie au maximum de leur potentiel et en pleine santé. Ces initiatives de protection sociale constituent des occasions de promouvoir l'égalité de genre, de combattre la patriarchie et de remédier aux déséquilibres historiques qui continuent d'opprimer les femmes.